

L'évolution du gouvernement et le développement de l'autonomie des universités françaises et l'autonomisation des universités nationales au Japon – Une étude comparative France-Japon

Jun OBA

Le changement de statut des universités nationales japonaises, prévu pour avril 2004, leur donnera une marge de manœuvre largement augmentée. Libérées de nombre de contraintes provenant de la réglementation de l'État, les universités auront pour mission de développer leurs caractéristiques et renforcer leur compétitivité.

Donner la personnalité juridique aux universités nationales est plus qu'un simple changement de statut. Cela implique un grand nombre de mutations du système relatif à l'ensemble de la gestion universitaire incluant la constitution des composantes, la distribution du budget, la gestion des personnels et la relation avec le monde extérieur. Le pouvoir exécutif des universités sera renforcé pour permettre aux présidents d'université de prendre leur leadership. Dans la faculté, de même, le pouvoir du conseil de faculté sera réduit et le doyen prendra la direction. Ces changements n'auront pas moins d'implication sur le modèle de décision actuel, celui de la décision collégiale. Les universités nationales seront censées devenir de vraies entreprises, dotées d'une conception plus collective, surtout du fait de la construction des projets d'établissement.

En France, depuis l'introduction de la politique de contractualisation des années 1980, les universités ont renforcé non seulement leur autonomie mais aussi leur gouvernement, modifiant fondamentalement leur mode de prise de décision au sein de chaque établissement.

Ce document esquissera d'abord la politique de contractualisation et ses impacts sur le gouvernement universitaire en France et, ensuite, fera l'étude comparative de la politique française et de l'autonomisation des universités nationales au Japon.